



Mon agresseur s'est cassé le doigt en me frappant

Par **darkgrichte01**, le 24/11/2012 à 03:38

bonjour, donc voilà j'ai été physiquement agressé en pleine rue, la personne m'a tellement frappé fort qu'elle s'est fracturé la phalange et a 45 jours d'ITT.
cette personne a porté plainte et doit se faire examiner par un médecin légiste.
au cours de la rixe je me suis défendu mais ne lui ai rien cassé (il a juste cassé le doigt), en revanche lui m'a cassé le nez (7 jours d'ITT).
j'ai donc également porté plainte contre lui.
et ce que je risque quelque chose ?
merci d'avance pour votre réponse.

Par **herve38940**, le 24/11/2012 à 11:44

Bonjour, dans ce que vous dites, il y a légitime défense vous êtes attaqué, vous avez le droit de vous défendre.

Légitime défense exemple : article 122-5 code pénal

N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte.

Exemple : si il a un couteau , et vous un lance roquette y a pas legitime defense.

à mon avis , vous ne serez pas poursuivi

vous avez bien fais de déposer plainte.

Cordialement.

Par **darkgrichte01**, le **24/11/2012** à **14:07**

ok je m'en douter, j'ai une autre question, ma copine etait temoin, elle souhaite faire une deposition mais elle et sous curatelle, sa curatelle doit t'elle etre presente? car elle et impossible a joindre.